



## Travailler tout les dimanche ?

Par **PopHip**, le **25/04/2015** à **14:53**

Bonjour,

Alors voila je suis en cdd de 1 an renouvelable sur 3 ans c'est un contrat avenir jeune, je travaille pour une association "Fondation Assistance aux Animaux" et depuis le début de mon contrat je travaille tout les dimanche, mes jour de congés sont le mardi et mercredi, es-ce normal que je doit bosser tout les dimanche sans exception ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **25/04/2015** à **16:43**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Par **PopHip**, le **25/04/2015** à **18:27**

Euh a vrai dire je n'y comprends pas grand chose a tout ça mais je pense que c'est la convention collective animalière, j'ai déjà essayer de la trouver mais sans succès.

Par **P.M.**, le **25/04/2015** à **18:30**

Cela doit être mentionné sur vos feuilles de paie en plus d'être indiqué dans les locaux de l'employeur car les animaux n'ont pas encore de Convention Collective...

Par **PopHip**, le **26/04/2015** à **01:08**

Je vais vérifier ça.

Par **P.M.**, le **26/04/2015** à **09:22**

Bonjour,

De toute façon, il semble que cette activité est dérogatoire au repos dominical suivant l'[art. R3132-5 du Code du Travail](#) :

Extrait :

[citation]

Soins médicaux infirmiers et vétérinaires (établissements et services de).

Service de garde. Toutes activités liées à l'urgence et à la continuité des soins.

Garde d'animaux (établissements et services de).

Toute activité liée à la surveillance, aux soins, à l'entretien et à la nourriture d'animaux[/citation]

Par ailleurs, sauf erreur ou omission de ma part, s'il s'agit de la [Convention collective nationale des vétérinaires praticiens salariés](#), elle ne comporte pas de disposition particulière...